

Séance du Conseil Municipal du 25 mai 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq mai à dix-neuf heures et quinze minutes

Le conseil municipal de la commune de CLUSSAIS LA POMMERAIE dûment convoqué, s'est réuni en session **ordinaire**, à la mairie, sous la présidence de M. Étienne FOUCHÉ, maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 18 mai 2020

Présents : Mmes BERGERON Sandrine, CHARLETON Avril, ETAVARD Catherine, GUESDON Natacha, NOCQUET Nora, ROBICHON Betty, SAMSON Stéphanie, MM FOUCHÉ Étienne, BALLAND Jean-Michel, CHAMPHOYAUX Dominique, DUCROCQ Alain, PAPIN Stéphane, ROBICHON Hervé, SITEAU Anthony et VARIN Louis.

Absents excusés :

A donné pouvoir :

Secrétaire de séance : ROBICHON Betty

DEMANDE DE SÉANCE À HUIS-CLOS 13/20

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal que la séance se déroule à huis clos en raison de la crise sanitaire actuelle et des recommandations gouvernementales visant à limiter la propagation du COVID-19. M. le Maire soumet le huis clos au vote.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité que la séance du conseil se fera à huis clos.

INDEMNITÉS DU MAIRE ET DES ADJOINTS 14/20

Il est rappelé que ces indemnités correspondent à un taux, déterminé par le conseil, dans la limite d'un taux maximal en pourcentage de l'indice 1027 (3 889,40 €) mensuel variant selon la population communale. Pour l'indemnité du Maire, ce taux maximal est de 40.30 %.

Pour l'indemnité des Adjointes, ce taux maximal est de : 10.70 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **décide** à l'unanimité de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'Adjointes.

Maire: 31% de l'indice 1027 soit 1 205,71 € brut mensuel, du 1^{er} au 4^{ème} adjoint : 8,25 % de l'indice 1027 soit 320,88 € brut mensuel, Soit une enveloppement mensuelle de 2 489,22 €.

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE 15/20

Les délégations de compétences au Maire doivent être définies avec précision par le conseil municipal. Il appartient à ce dernier de fixer les limites de la délégation à l'intérieur des compétences concernées. Toute intervention du conseil dans le champ d'application d'une délégation est illégale tant qu'il n'a pas mis fin, par délibération, à la délégation.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations nécessaires à la bonne gestion de la commune.

ÉLABORATION DES COMMISSIONS 016/20

Le Maire et son Conseil Municipal s'appuie sur le travail des commissions pour prendre les meilleures décisions. Le Maire est de droit Président de toutes les commissions. Ces commissions seront amenées également à accueillir et à inviter des personnes extérieures pour avis.

Commission Bâtiments, Urbanisme, Voirie, Travaux et sécurité, Cadre de vie

Adjoint référent : ROBICHON Hervé

Membres de la commission : ETAVARD Catherine, VARIN Louis, BALLAND Jean Michel, SITEAU Anthony, PAPIN Stéphane et CHAMPHOYAUX Dominique.

Commission Administration des services publics, du Personnel, Matériel et Scolaire

Adjoint référent : SAMSON Stéphanie

Commune de CLUSSAIS LA POMMERAIE (Deux-Sèvres)

Membres de la commission : ROBICHON Betty, BERGERON Sandrine, GUESDON Natacha et NOCQUET Nora.

Commission Fêtes et cérémonies, Action Sociale

Adjoint référent : ÉTAVARD Catherine

Membres de la commission : CHARLETON Avril, NOCQUET Nora, BERGERON Sandrine, SITEAU Anthony et PAPIN Stéphane.

Commission Communication, informations municipales

Adjoint référent : GUESDON Natacha

Membres de la commission : ROBICHON Betty, ÉTAVARD Catherine, CHARLETON Avril, VARIN Louis et DUCROCQ Alain.

Commission d'appel d'offres

3 titulaires : BALLAND Jean Michel, ROBICHON Hervé, NOCQUET Nora.

3 suppléants : VARIN Louis, PAPIN Stéphane, SITEAU Anthony

Commission de contrôle des listes électorales

Elle est composée d'un conseiller, le premier dans l'ordre du tableau, d'un délégué de l'administration désigné par le Préfet, et d'un délégué désigné par le Président du Tribunal de Grande Instance.

Référent : NOCQUET Nora

Délégués à la Communauté de Communes du Mellois en Poitou

Le Maire, titulaire, FOUCHÉ Étienne

Suppléant DUCROCQ Alain

Délégués syndicat 4 B

2 Délégués titulaires : BALLAND Jean Michel, FOUCHÉ Étienne

1 Délégué suppléant : VARIN Louis

Délégués au Comité Syndical du SIEDS

En attente de la demande du SIEDS.

Délégué défense

GUESDON Natacha.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Le conseil municipal décide suite à un tour de table que les réunions du conseil municipal auront lieu le mercredi à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 20h15 heures

**Le Maire,
Étienne FOUCHÉ**